

provisionnement de tout, nous disons de tout, rien excepté, hormis la terre même, qui doit recevoir le personnel dirigé vers ces lointains parages. Vivres, outils de labour, de jardinage; instrumens de toute espèce; bois de charpente, maisons en bois et en fer, églises démontées et prêtes à être remontées, tout cela navigue avec les colons. Et qu'est-ce donc que le pays où l'on est obligé de transporter jusqu'aux moindres nécessités de la vie sociale et agricole? que doit-on s'imaginer d'y trouver? — hélas! malgré ces faits que la publicité a rendus patens pour tout le monde, il s'est rencontré encore des têtes assez creuses pour admettre la possibilité de quelque compensation, dans cette terre si dépourvue de ressources, aux tribulations qu'endure le malheureux campagnard; non pas partout dans notre pays, mais dans quelques localités seulement, et grâce aux prudentes dispositions de l'administration et aux sages conseils de quelques hommes amis de l'humanité, le mal de l'émigration ne fera pas de progrès. On peut douter même que la justice ait désormais besoin d'exercer son action contre les embaucheurs; un ancien instituteur de Harlange, quoique renvoyé absous par le tribunal de Diekirch, peut néanmoins encore servir de point de mire à ceux qui seraient tentés d'exercer leur industrie par de fallacieuses promesses, aux dépens des jobards assez simples pour récompenser leurs démarches.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi la société belge de colonisation vient faire des recrues dans le grand-duché de Luxembourg. Est-ce que, par hasard, les riches plaines des Flandres n'offrent que l'heureux spectacle de l'aisance et de la richesse? Est-ce que, dans ces opulentes provinces de la Belgique, il n'y a plus de misères à déplacer? On peut en douter. Nous avons lu, il n'y a que peu de jours, dans un journal belge, l'extrait d'une lettre d'Ingelminster, dont la teneur est: « Le nombre de ceux qui se » sont fait inscrire à Courtrai, chez le notaire Couke, pour se rendre » à Guatimala, prouve à quel point de misère les Flamands sont » réduits. »

Or, s'il est vrai que les Flamands aient, dans leur nombreuse population, des pauvres en quantité suffisante, ne serait-il pas bien plus aisé d'y trouver les colons qu'on cherche, que d'aller les recruter à grands frais à l'étranger? Les Flamands sont une race essentiellement agricole, et ce sont surtout des agriculteurs qu'on appelle. Raison prépondérante pour donner la préférence aux Flandres.

Nous remplissons un devoir de conscience et de patriotisme, en engageant nos compatriotes à se défier des paroles dorées des embaucheurs; nous les prions seulement de rejeter leur pensée de quelques années en arrière, et de se rappeler le sort des *Bresiliens*. Car c'est ainsi qu'on a baptisé chez nous, comme chacun le sait, les pauvres dupes qui ont échappé aux conséquences de leur crédulité en conservant la vie sauve pour tout bien.

Certes, dans un pays comme le nôtre, où le pauvre trouve tant de moyens d'échapper à l'extrême détresse, où l'infortune trouve dans l'émulation publique et générale de la charité, plus qu'il ne trouverait jamais chez les peuples abrutis du nouveau monde, dans ce pays où la société se soutient si énergiquement, par ses propres efforts, dans les tems calamiteux, les malheureux n'ont pas le droit de désespérer de la Providence. Les communes se secourent entre elles; noble exemple de civisme! Les provisions sont distribuées partout avec un zèle et un discernement, qui ne sont surpassés que par la promptitude de la distribution. Tous les besoins sont prévus, et la charité privée vient compléter ce que la charité publique quelquefois ne peut ni faire ni prévoir. Dans un pays où le pauvre peut avoir foi et se jeter dans les bras de l'administration publique, il ne faut pas que l'émigration reprenne vigueur.

Nous n'avons plus qu'un vœu à former, en terminant, c'est de voir reproduire par le Journal de Diekirch, ces réflexions qui se recommandent à son patriotisme.

LAMORT, éditeur responsable.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 30 mars, Etienne Troupin, et Jean-Pierre Urbany; le 31, Marie Peppinger, Françoise-Catherine Groos, et Marie Dondelinger; le 1^{er} avril, Marie Demeke; le 2, Nicolas Biewesch, Alonzo-Alphonse-Léon Martin, et Adélaïde Schramm; le 3, Jean-Pierre-Léon Settegast, et Marie-Anne Yormweg; le 4, Catherine Marson; le 5, Anne Krisch, et Henri Mantz; le 6, Pierre-Vincent-Edouard Funck.

Mariages: Le 5 avril, Henri Peppinger, cordonnier, avec Catherine Belfort; le 6, Charles-Frédéric Oertel, sous-officier prussien, avec Marguerite Hanno.

Décès: Le 31 mars, Marie Flies, 1 an; le 1^{er} avril, Michel Moïsem, 64 ans, garde-champêtre, et Catherine Schneider, 40 ans, rentière, célibataire; le 2, Joséphine Oswald, 16 ans, célibataire; le 3, Marguerite Reuland, 5 mois; le 4, Jean-Adolphe Hüchelheim, 5 mois; le 5, Léon Sichel, 31 ans, commis-négociant, célibataire, Marie-Susanne Emmel, 5 mois, et Jean Gros, 1 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Par suite de l'entrée en liquidation de la Société des HAUTS-FOURNEAUX, FORGES ET USINES DU LUXEMBOURG.

VENTE PUBLIQUE

DU BEAU DOMAINE

DÉPENDANT

DU MARQUISAT DU PONT-D'OIE,

DE LA

FORGE ET DES DEUX HAUTS-FOURNEAUX

DU CHATELET.

LE MARDI, 17 MAI 1843, vers dix heures du matin, ladite Société vendra publiquement,

Dans le château même du Pont-d'Oie,

Par le ministère des notaires PONCELET, de Florenville, et TSCHOFFEN, de Habay-la-Neuve,

EN TROIS LOTS,

Toutes les belles propriétés du PONT-D'OIE, la FORGE et les deux HAUTS-FOURNEAUX du Chatelet.

Le premier lot comprendra :

1^o Le CHATEAU avec grande cour, belles Ecuries voûtées, Souterrains et Jardins spacieux, en terrasses bien fournies d'Arbres fruitiers, Parterres et Plantations. Un petit Bois nommé *le Sart*, au-dessus du Château, contenant 12 hectares 66 ares 24 centiares;

2^o Un CORPS DE FERME avec Ecuries, vastes Greniers, Granges, Jardins, Prairies et Terres de bonne qualité, Étangs; le tout d'une contenance d'environ 54 hectares, y compris trois petites pièces de terre, tenues à bail par le meunier;

3^o La FORGE DU PONT D'OIE avec Halles à charbons, etc., vastes Places et Aisances;

4^o Un MOULIN à deux tournants, faisant de bled farine, avec Ecuries et Remises, Jardins, etc., plus une Scierie y attenant;

5^o Le BOIS nommé *le Wilkebois*, d'une contenance de 27 hectares 8 ares 78 centiares, joignant la propriété du Pont-d'Oie, exploité en 1835, avec une belle réserve.

Le second lot comprendra :

La FORGE à deux feux et le HAUT-FOURNEAU dit du *Prince*, grandes et belles Halles à charbons, Forges de maréchal, Bocards, Maisons de directeur et facteurs, Ecuries, Remises; le tout construit en murs à chaux et couvert en ardoises, Jardins et Étangs d'une contenance de 13 hectares 67 ares 65 centiares, la propriété dite *Fourneau le Bouc* et *Queue de l'Etang de la Forge du Prince*, d'une contenance de 3 hectares 10 ares 58 centiares. Le Mobilier, les Outils et Utensiles de ces Usines.

Troisième lot. Il sera composé :

DES USINES du Chatelet, comprenant Forge, deux Hauts-Fourneaux, Scierie, Bocard, vastes Halles à charbons, Maisons de facteur et de régisseur, Jardins, Prairies, Étangs, d'une contenance de 10 hectares 90 ares 4 centiares.

Du Mobilier et des Outils garnissant lesdites Usines.

Toutes ces propriétés et usines forment un seul ensemble et occupent une belle vallée d'une lieue d'étendue, à portée de Habay-la-Neuve, partie cédée du Luxembourg à la Belgique; à trois lieues de la ville d'Arlon; à quatre lieues de Neufchâteau.

Elle sont traversées par deux routes royales et bornées au midi par la forêt royale d'Anlier, d'une contenance de 7000 hectares, dont la vente est aussi projetée.

Les propriétaires de ces usines sont permissionnaires pour l'extraction des minerais de fer fort de Ruette et Grandcourt.

Les trois lots seront d'abord exposés séparément en vente et ensuite réunis pour, s'il y a lieu, ne former qu'une seule adjudication, ou enfin, pour deux lots, au gré des amateurs réunis.

Le château de Pont-d'Oie, les bâtimens de toutes les usines, sont en bon état.

L'adjudicataire du premier lot entrera en jouissance immédiatement.

L'adjudicataire des deux derniers lots ne pourra entrer en jouissance qu'au 1^{er} mai 1844, attendu la consommation nécessaire, au profit de la Société, de tous les approvisionnements qui se trouvent maintenant sur place.

Il sera accordé six années de terme pour le paiement.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M. le directeur JACOB, au Pont-d'Oie, et auxdits notaires PONCELET et TSCHOFFEN, ou à l'ADMINISTRATION de ladite Société, Quai au Foin, n^o 29, à Bruxelles.

AVIS.

La vente de la maison appartenant aux héritiers SAND, située à Luxembourg, rue du curé, N^o 411, est remise à JEUDI, 20 du courant, deux heures de relevée, et se tiendra dans la maison même.

Luxembourg, le 7 avril 1843.

MOTHE, notaire.

MICHAELIS, EBÉNISTE, place-d'Armes à Luxembourg, N^o 223, tient Magasin de GLACES de France et d'Allemagne, ainsi que les ENCADREMENTS en DORURE et des MARBRES de toutes espèces. Chez le même se trouve à VENDRE ou à LOUER un FORTE-PIANO.